

LE COLLÈGE INTERNATIONAL DROIT ET SANTÉ MENTALE

LAW & MENTAL HEALTH INTERNATIONAL COLLEGE

Marie-Rose RICHARDSON*

Le collège International Droit et Santé Mentale s'est constitué en 2004 à partir d'un groupe de professionnels juristes, pédopsychiatres et psychologues autour de deux idées principales, somme toute assez simples :

- il était tout à fait passionnant et créateur de se confronter au défi de la complexité en étudiant des thèmes très variés, mais dont l'enfance constitue le fil directeur, et en les explorant systématiquement à partir de champs de compétences différents. Aussi, très vite avons-nous fait appel à des universitaires et chercheurs d'autres disciplines, sociologues et anthropologues selon les thèmes retenus et selon des combinaisons à chaque fois différentes ;
- il était encore plus riche et intéressant de se lancer dans une approche comparative avec d'autres pays de cultures forcément différentes afin d'éviter toute tentation ethnocentriste.

Ces deux postulats se sont révélés particulièrement féconds, et c'est ainsi que nous avons persévéré dans le chemin que le Collège s'était fixé :

1. Promouvoir la recherche et l'échange d'informations entre les institutions professionnelles, académiques et universitaires au niveau international.
2. Susciter et faciliter les rencontres entre les différentes professions dans le domaine du droit et de la santé mentale.
3. Développer la diffusion de ces différentes actions par le lancement d'une nouvelle revue scientifique dans le cadre du JML Droit, santé, société : Mineurs, Droit et Santé.

Par ailleurs, le Collège a pu avancer vers ces objectifs en organisant des rencontres internationales depuis 2004 :

- À Santiago du Chili en 2000 : Violences intra familiales et urbanisation.
- À Paris en 2004 : Parentalité, droit de la famille, nouvelles familles.
- À Fukuoka au Japon en 2009 : Délinquance des mineurs.
- À Toulouse en 2011 : Les violences à l'école.
- À São Paulo au Brésil en 2013 : Violences urbaines.

Dans la suite de ce dernier colloque, nous avons choisi de nous pencher maintenant sur la question de la répétition (réitération, récidive, rechute, etc.) des actes de délinquance par les mineurs, et de l'élaboration des politiques publiques mises en œuvre pour tenter de réduire l'importance de ces répétitions. Un prochain séminaire est prévu autour de cette question en 2015. Nous avons retenu le Québec comme pays partenaire compte tenu de l'avancée de ses réponses dans ce domaine et des nombreux points communs entre ce pays et la France (la langue, les valeurs, le niveau économique), mais aussi des grandes différences d'approches et de théorisation concernant notamment les systèmes judiciaires, sociaux et de santé mentale.

En effet, la question de la répétition et de la récidive pose entre autres la question de la capacité d'un système judiciaire à pouvoir produire des effets de changement ou non. Les apports de la sociologie critique, des théories du droit et de la justice, de la théorie psychiatrique ou psychanalytique nous permettent une meilleure compréhension du phénomène et par voie de conséquence d'aboutir à des prises en compte de la question des identités et des appartenances, du rapport des jeunes au territoire, à la loi, aux phénomènes de la délinquance de groupe, violente ou non, à la question de la place de la délinquance des mineurs dans le débat politique ainsi que de la place de la recherche dans l'élaboration des politiques publiques et de la conformité de ces politiques avec nos engagements internationaux.

Les données déjà accumulées et celles qui s'annoncent nous ont conduits à décider dès maintenant du lancement du journal que le collège avait l'ambition de créer. Il s'agit du « JML-Mineurs, droit, santé, société », dont vous avez ici le numéro inaugural. ■

* Psychothérapeute - Présidente du collège Droit et Santé Mentale - richmr@wanadoo.fr